

**Question 12**

Points

Objectif évaluateur	1.1.3.2.1-1	Principes administratifs généraux	6 points
---------------------	-------------	-----------------------------------	----------

**Situation de départ**

Dans votre travail quotidien, vous êtes en permanence en contact avec des personnes en difficulté. Dans de telles situations, vous devez garder une vue d'ensemble, maîtriser vos émotions et ne pas vous laisser aller à commettre des actions irréfléchies. Les principes administratifs servent ici de fil conducteur à votre comportement dans une situation concrète.

Cette question est composée de deux parties (a. et b.). Vous pourrez obtenir 6 points au maximum.

**Tâche**

M<sup>me</sup> Maier est à votre guichet. M<sup>me</sup> Maier a reçu une lettre de votre part dans laquelle vous lui demandiez, en invoquant le délai légal, de se présenter sans délai au contrôle des habitants. Vous avez averti M<sup>me</sup> Maier qu'elle s'exposerait à une amende si elle ne s'exécutait pas. M<sup>me</sup> Maier fait maintenant son apparition à votre guichet et déclare qu'elle n'a vu la lettre que maintenant. Elle dit avoir manqué la date limite qui y était spécifiée, parce qu'elle était à l'hôpital ces dernières semaines. En guise de preuve, elle vous montre un certificat de l'hôpital confirmant la véracité de ses dires et indiquant que M<sup>me</sup> Maier était déjà à l'hôpital lorsque vous lui avez envoyé la convocation susmentionnée.

- a. Sur quel principe administratif le mandat de comparution repose-t-il ? Nommez le principe administratif et justifiez votre réponse.

*Principe de légalité. Il s'agit d'une base légale.*

2

- b. Quels sont les deux principes administratifs, outre celui qui est cité plus haut, que vous appliquez dans l'évaluation globale de la situation ? Justifiez votre décision en détail.

*Principe de proportionnalité. En l'occurrence : impossibilité objective de respecter le délai, étant donné que M<sup>me</sup> Maier était hospitalisée.*

*Egalité devant la loi. Toutes les personnes doivent être traitées sur un pied d'égalité. D'autres sont envisageables si la justification détaillée s'y prête.*

4

**Indication de correction**

*Toute argumentation logique en soi est en principe correcte ; un autre principe administratif peut également être appliqué si la justification s'y prête.*

*Chaque principe administratif donne droit à 1 point, la justification au total.*

T 6

Points  
obtenus